



Le collège des consulteurs

Le “collège des consulteurs” est un collège de prêtres désignés par l’évêque. Comme son nom l’indique, ce collège peut et parfois doit être consulté par l’évêque avant certaines décisions importantes (par exemple la création d’une nouvelle paroisse). Il a en outre la responsabilité de désigner un administrateur diocésain en cas de vacance du siège épiscopal.

Le collège des consulteurs est composé des pères :

Laurent Maurin
Michel Manguy
Bruno Fèvre
Denis Trinez
Michel Fernandez
Benoît Lecomte
